

Image not found or type unknown



## attribution des cheques cadeau

Par **ouahmed**, le **09/01/2020** à **15:02**

Bonjour et bonne année

je voulais savoir si l'employeur à le droit d'attribuer des chèques cadeaux de fin d'année au salariés sans avoir l'accord du CSE ( comité sociale et économique )

car certains élus au CSE ils ont présenté des devis mais ils etait pas pris en compte par l'employeur..

merci de vos reponses

Bonne apres midi

Cordialement

Par **morobar**, le **10/01/2020** à **09:17**

Bonjour,

Oui l'employeur a ce droit.

Mais le CSE a aussi le droit de réclamer un budget identique à celui consacré à l'achat des chèques cadeaux.

code du travail L2323-86

L'employeur doit donc être méfiant lorsqu'il mène des activités socio-culturelles à coté du CSE.